

Le BAFA



A savoir

Pour travailler dans un accueil de loisirs, auprès d'enfants et exercer la fonction d'animateur, il est fortement recommandé de passer le B.A.F.A : Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il reconnaît une aptitude à encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et des adolescents en séjours de vacances, accueils de loisirs (anciennement CLSH) ou en classes transplantées.

Age : Il faut avoir 17 ans minimum au 1^{er} jour de la formation

La Ville des Suresnes et ses partenaires, SIJ, Suresnes Animation, et Parélie organisent une formation générale de base pour les suresnois de 17 à 25 ans. Infos sur le site du [SIJ](http://www.sij.fr)

Formation

La formation comprend trois étapes qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre. Elle doit s'effectuer sur 30 mois maximum. Une prorogation d'un an peut être accordée en cas de force majeure par le Directeur Départemental de la Jeunesse (maladie etc.)

1 La formation générale :

Dispensée par des organismes habilités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les candidats acquièrent une initiation aux techniques de l'animation (activités de plein air, jeux, expression) ; la plupart des sessions ont une dominante petite enfance - enfance - adolescence, et dispensent des connaissances générales liées au développement de l'enfant : stades psychomoteurs, pédagogie, chronobiologie...

D'une durée d'au moins **8 jours**, en internat ou en externat, cette session se déroule en continu ou en discontinu (en 4 parties au plus) sur une période n'excédant pas 3 mois.

2 Le stage pratique

Il se déroule en séjours de vacances ou en accueils de loisirs agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Il est de 14 jours effectifs (sur 1 ou 2 séjours ou en discontinu en accueil loisirs). L'animateur stagiaire peut être indemnisé, mais il n'y a pas d'obligation pour l'employeur. Il doit être effectué dans les 18 mois qui suivent la formation générale.

3 Le stage d'approfondissement

Il existe deux sessions :

- Session d'approfondissement :

D'une durée de 6 jours, elle permet d'approfondir ses connaissances sur un public précis ou une activité (petite enfance).

- Session de qualification :

D'une durée de 8 jours, elle sanctionne une compétence technique dans une activité précise (scientifique, technique, sportive). Elle permet de postuler dans des séjours thématiques.

L'inscription au BAFA :

A partir du 22 mars 2010, vous pourrez vous inscrire et suivre en ligne votre cursus de formation sur le site www.bafa-bafd.gouv.fr. Pour le moment vous devez retirer un formulaire d'inscription auprès de la DDJS de votre département et le retourner.

Dans un second temps, inscrivez-vous à la session de formation générale auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix.

L'obtention du BAFA :

A la fin de la formation, le jury se réunit pour attribuer le brevet en fonction des mentions qui ont été données aux trois stages.

Perspectives d'évolution :

A partir de 21 ans et titulaire du BAFA on peut passer le BAFA pour devenir directeur.

Coût de la formation du BAFA :

- Formation générale : de 400€ à 500€
- Stage d'approfondissement de 300€ à 500€ selon le thème choisi.

Aides Financières

- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) peut vous accorder une aide financière dont le montant dépend des ressources de votre foyer. Contactez la CAF dont vous dépendez pour obtenir plus d'informations.
- Le Conseil Général des Hauts de Seine attribue une bourse de 153€ maximum qui sera déduite du troisième stage, à condition d'être domicilié dans les Hauts de Seine. Demandez l'imprimé de demande de bourse à l'organisme de formation.
- La DDJS peut accorder, sous conditions, une subvention de 200€ (pour la totalité de la formation)
- Enfin certains comités d'entreprise aident les salariés et les enfants du personnel.

Près de chez vous

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

167-177 av. Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex
☎ 01 40 97 45 00.

Caisse d'Allocations Familiales

24, avenue du Général de Gaulle
92150 Suresnes
☎ 0 820 25 92 10

La permanence d'action sociale (CAF)

47, bis rue des Mazurières
92500 Rueil Malmaison
☎ 01 55 47 13 40

A Suresnes

Suresnes Information Jeunesse.

www.sij.asso.fr

3 espaces d'accueil :

- BIJ

Passerelle des Arts
Avenue du Général de Gaulle
☎ 01.47.72.35.73

- PIJ Payret

13, rue M. Payret Dortail
☎ 01.45.06.41.38

- PIJ Caron

27 ter, rue Albert Caron
☎ 01.47.72.28.07

Le web en parle

www.cidj.com

Centre d'information et de documentation jeunesse.

www.bafa-bafd.gouv.fr

Site d'informations relatif aux diplômes de l'animation, Inscription en ligne pour le BAFA et le BAFD.

www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr

Site de la Jeunesse et de la vie associative.

www.sij.asso.fr/Actions/BAFA.htm

La Ville de Suresnes et ses partenaires organisent une formation générale de base pour les suresnois de 17 à 25 ans.

Fonds doc

Fiche Actuel CIDJ

« Préparer le BAFA ».N° 3.051

Classeur des organismes de formation dans l'animation

Guide des Diplômes de l'Animation